



Délibération N° 10/2022
Séance du 28 septembre 2022

Délibération relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 d'un montant de CHF 42'533.81 pour couvrir le dépassement du transport des déchets suite à une non-réception de factures.

- Vu que les comptes 2021 sont clôturés ;
- vu la réception des factures Transvoirie en date du 13 juin 2022 ;
- vu l'obligation de la Commune d'honorer lesdites factures ;
- vu que le montant de CHF 42'533.81 représente plus de 5% du budget du compte 73.31 ;
- vu que ce montant est inférieur à l'économie présentée sur ce compte lors de la clôture 2021 ;
- vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE,

Par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 42'533.81 pour couvrir le dépassement prévisionnel du compte 73.31.
2. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges

Didier NICOLE
Président

L. Raquel PRY
Vice-Présidente

Puplinge, le 28 septembre 2022